

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent - elles garantissent pour les données vous concernant, sur droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012006 et clos le 31122006 Régime simplifié d'imposition ou réel normal (cocher la case correspondante)

Adresse du service S.I.E. de BIARRITZ 17, AVENUE CHARLES FLOQUET 64201 BIARRITZ
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire
LE THEATRE DES CHIMERES
75, AVENUE MARECHAL JUIN
64200 BIARRITZ

653 Insp., IFU 3 03952 N° dossier 3 2 0 4 6 1 2 5 4 0 0 0 5 6 N° Siret 9 2 3 D Code APE **B ACTIVITÉ**

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone: 0559411819
Activités exercées (souligner l'activité principale) : COMPAGNIE THEATRALE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ① Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % [] Bénéfice imposable au taux de 15 % [] DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 19 035

2 Plus-values à long terme [] imposables au taux de 15 % ② (ou 19 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/05)
2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % [] (ligne 17 ou 593 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) (19 % pour les exercices ouverts avant le 01/01/05 sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1 ② bis)

2 ter Plus-values [] imposables au taux de 16,5 % ② ter
2 quater Plus-values [] imposables au taux de 8 % (article 219 a quinquies du CGI) ② quater
2 quinquies Plus-values exonérées [] (article 238 quaterdecies ② quinquies et 238 quinquies du CGI)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater
entreprises nouvelles art. 44 sexies [] créées en Corse, art. 208 sexies [] sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) [] zone franche Corse art. 44 decies []
entreprises nouvelles art. 44 septies [] créées en Corse, art. 208 quater A [] zones franches urbaines art. 44 octies [] autres dispositifs ③ bis []
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A) []
pôle de compétitivité (art. 44 undecies) [] bénéfice ou déficit exonéré ④ [] plus-values à long terme imposables au taux de 15 % (ou 19 % pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2005)

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement []
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 []
3. Au titre du précompte acquitté au moment des distributions prélevées sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. somme prélevée sur la réserve spéciale [] montant du précompte à imputer sur l'impôt sur les sociétés []
4. Crédits d'impôt et imputations
crédit formation [] en faveur de la recherche [] rachat d'une entreprise par ses salariés [] ④ prélèvement exceptionnel [] ⑤ autres imputations []
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage [] crédit d'impôt famille [] ⑤ ter réduction d'impôt en faveur du mécénat [] ⑤ bis crédit d'impôt pour investissement en Corse []

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % []

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SARL G.E.E.C. 24, rue du Chalibardon Z.A St Frédéric2 64100 BAYONNE 05.59.50.65.00
- du comptable et/ou du conseil *
n° d'agrément du CGA []

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ** À...BIARRITZ....., le ...10032007.....
Signature et qualité du déclarant

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : noms de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet.

SAGE COALA Janvier 2005

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LE THEATRE DES CHIMERES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2						
Adresse de l'entreprise 75, AVENUE MARECHAL JUIN 64200 BIARRITZ		Durée de l'exercice précédent * 1 2						
Numéro SIRET* 3 2 0 4 6 1 2 5 4 0 0 0 5 6		Code APE 9 2 3 D						
		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 0 6						
		N-1 3 1 1 2 2 0 0 5						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de recherche et développement *	AD		AE				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 732	AG	2 934	799		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	241 547	AS	170 033	71 514	72 399	
	Autres immobilisations corporelles	AT	14 954	AU	11 461	3 492	4 280	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT				
Autres participations		CU	1 601	CV		1 601	1 418	
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
ACTIF CIRCULANT	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	3 364	BI		3 364	3 364	
	TOTAL (II)	BJ	265 199	BK	184 428	80 771	81 462	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			997
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
Autres créances (3)		BZ	28 167	CA		28 167	58 474	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
	Disponibilités	CF	63 605	CG		63 605	39 180	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)	CJ	91 771	CK		91 771	98 651		
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	356 970	IA	184 428	172 542	180 113		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2006

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERESNéant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	25 356	22 170
	Report à nouveau	DH		(28 693)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 125)	(121)
	Subventions d'investissement	DJ	47 832	52 735
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	54 062	46 090
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		55 109
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 094	34 624
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 016	32 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	58 473	5 538
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	6 897	6 691
	TOTAL (IV)	EC	118 480	134 023
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	172 542	180 113
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	94 088		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		55 109	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : LE THEATRE DES CHIMERES		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	117	FB	FC	117		
	Production vendue	biens*	FD	157 407	FE	FF	157 407	104 908
		services*	FG	136 217	FH	FI	136 217	155 466
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	293 741	FK	FL	293 741	260 374	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	315 289	253 999	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	249	1 079	
	Autres produits (1) (11)				FQ	16 290	6 020	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	625 569	521 471	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	43		
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	158 099	179 708	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	6 230	5 870	
	Salaires et traitements*				FY	288 190	273 490	
	Charges sociales (10)				FZ	111 994	110 062	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	10 414	8 545	
			- dotations aux provisions*		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)				GE	22 899	196		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	597 870	577 872		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	27 699	(56 401)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	34			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	34			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 203	991		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	2 203	991		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(2 169)	(991)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	25 530	(57 392)		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERES Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 351		499
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			57 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 351		57 499
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 006		229
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	32 000		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	46 006		229
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(44 655)		57 271
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	626 954		578 970
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	646 079		579 092
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(19 125)		(121)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 829	1 829
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	249		1 079
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	282		190
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
DIVERS		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
URSSAF		746		1 351	
AMENDE		90			
SPEDIDAM		5 031			
DIVERS		193			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
COTISATION 2003.2004.2005 FNAS		Charges antérieures		Produits antérieurs	
		7 947			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

On ne peut reporter le montant des centimes*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAGE COALA Janvier 2005

Désignation de l'entreprise		LE THEATRE DES CHIMERES				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		KA		KB	KC
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2 412	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont composants M3	KS	234 275	KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
	Matériel de transport *			KY		KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 006	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	248 281	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U	1 418	8V	8W
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	3 364	IU	IV
	TOTAL IV			LQ	4 782	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	255 475	ØH	ØJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		1		2		3	
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						4	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		LT		LU	IW
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	3 732
CORPORELLES	Terrains			LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui		MD		ME	MF
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			MJ		MK	241 547
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		MM		MN	MO
		Matériel de transport		MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	14 954
	Emballages récupérables et divers *			MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	NB
	Avances et acomptes		NC	ND		NE	NF
	TOTAL III			NG		NH	256 501
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU		M7	ØW
	Autres participations			ØX		ØY	1 601
	Autres titres immobilisés			2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			2E		2F	3 364
	TOTAL IV			NJ		NK	4 966
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØK		ØL	265 199	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERESNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement de recherche et de développement TOTAL I		PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 412	PF	522	PG		PH	2 934
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	161 876	QA	8 157	QB		QC	170 033
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 726	QM	1 736	QN		QO	11 461
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	171 601	QV	9 893	QW		QX	181 494
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	174 014	ØP	10 414	ØQ		ØR	184 428

CADRE B

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob. incorporelles TOTAL II		QZ	522	2N		2P		2R		2S	
Terrains		RA		RB		RC		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		RM	8 157	RN		RO		3B		3C	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	RP		RQ		RR		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G	
	Mat. bureau et inform. mobilier	RV	1 736	RW		RX		3H		3J	
	Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L	
TOTAL III		SB	9 893	SC		SD		SE		SF	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		SG	10 414	SH		SJ		SK		SL	

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						SM		SN	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA Janvier 2006

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERESNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	1A	1B	1C	1D	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	1E	1F	1G	1H	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	1K	1L	1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L	5M	5N	5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5^e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : LE THEATRE DES CHIMERES

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 364	UV		UW	3 364			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative (Provision pour dépréciation de titres prêtés * (antérieurement constituée * UQ))		UU								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	145		145					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 413		2 413				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	25 609		25 609					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	31 531	VU	28 167	VV	3 364		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 094		16 094						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 815		33 815						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	3 201		3 201					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	58 473		58 473						
Dette représentative de titres empruntés *		SZ									
Produits constatés d'avance		8L	6 897		6 897						
TOTAUX			VY	118 480	VZ	118 480					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE COALA janvier 2006

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : LE THEATRE DES CHIMERES						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 0 6						
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible* <input type="text"/>		à réintégrer : <input type="text"/>					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles													
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *													
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)													
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*													
	Amendes et pénalités (nature : <u>AMENDES</u>)													
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (cf. nouveautés page 10 de la notice 2032)													
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme													
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						
TOTAL I								90						
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*														
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 19 %, 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*											
			- imposées au taux de 8 %											
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures											
			- imputées sur les déficits antérieurs											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)								
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *													
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprise en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Entreprises créées en Corse (art.208 quater A)		L3	
			Entreprises créées en Corse (art. 208 sexies)		L4		Jeune entreprise innovantes (art.44 sexies OA)		L5		Pôle de compétitivité (art.44 undécies)		L6	
			Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208c)		K3		Zone franche Corse (art.44 décies)		ØT		Zone franche urbaine (art.44 octies)		ØV	
			Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		(dont créance dérogée par le report en arrière du déficit*(entreprises à l'IS)		ZI)								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI										
		déficit (II moins I)		XJ		19 035								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		19 035								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>LE THEATRE DES CHIMERES</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		28 693
Déficits imputés	K5		
Déficits reportables	K6		28 693
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		19 125
Total des déficits restant à reporter	YK		47 818
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

SAGE COALA Janvier 2006

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case comprend le total des lignes YK et YM du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Désignation de l'entreprise LE THEATRE DES CHIMERES Néant *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(28 693)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(121)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	(28 814)
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB	
	{ - Réserve spéciale des plus-values à long terme	ZC	
	{ - Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	(28 814)
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	9 000	YQ	2 287	4 116
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	27 335	52 061
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8		XQ	49 261	57 447
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	5 867	5 671
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes		ST	75 636	64 530
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	158 099	179 708
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*		YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		9Z	6 230	5 870
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	6 230	5 870
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	30 935	23 049
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	27 030	25 689
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 ou modèle 2462 de 2005)*		ØB	270 875	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	plus-values à 19 %, 15 % ou 8 %*	JB	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	plus-values à 19 %, 15 % ou 8 %*	JE	Imputations	JF
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH	N° SIRET de la société mère JJ		
- numéro de centre de gestion agréé*	XP				
- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)		YP	6	6	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%	
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) Si absence de filiales et participations, cocher 0 à la disposition de la société *		ZR		0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

Théâtre des Chimères

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006
Théâtre des Chimères
75, avenue du Maréchal Juin - 64200 Biarritz
Ce rapport contient 10 pages

MB-071-264

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Théâtre des Chimères

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 75, avenue du Maréchal Juin - 64200 Biarritz

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Théâtre des Chimères, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

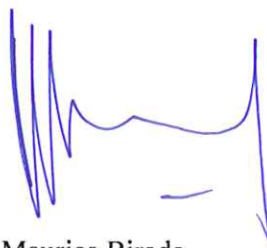
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Pau, le 16 mars 2007



Maurice Birade
Associé